

MONTPELLIER

297 886 habitant.es dont 1 500 personnes sans domicile fixe

À l'échelle de l'agglomération, on dénombre 330 personnes vivant en squats et 812 en bidonvilles.

Eau, assainissement, hygiène et précarité à Montpellier

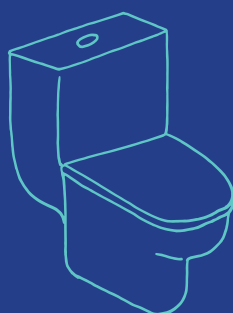


68

FONTAINES PUBLIQUES

1 fontaine
pour 4 380 habitants

- Gratuites.
- Accessibilité restreinte aux heures d'ouverture des parcs si situées à l'intérieur (fermeture la nuit, plages horaires restreintes en hiver).

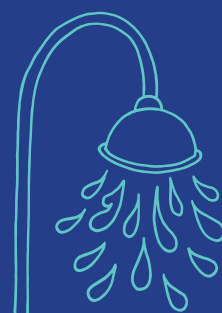


34

TOILETTES PUBLIQUES

1 toilette
pour 8 761 habitants

- Gratuites, accessibles 24h/24h.
- Accès handicapé.
- Ouvertes en hiver.



0

BAIN DOUCHE
PUBLIC

- Aucun bain-douche public.
- Des alternatives proposées par des acteurs associatifs privés (centres d'accueil de jour, camion douche et CAARUD).

Principaux constats et défis à relever

- Insuffisance des infrastructures publiques d'accès à l'eau et aux toilettes.
- Concentration des infrastructures d'accès à l'eau et aux toilettes dans le centre-ville (25 sur 34 se situent en centre-ville).
- Réticence de certaines personnes à se rendre dans les centres d'accueil de jour (forte affluence, majorité masculine, préjugés et craintes, rejet de la position "d'assisté", etc.).
- Des aires occupées (2 sur terrains privés, 6 sur terrains publics et 2 sur des terrains en partenariat public/privé) avec un accès insuffisant voire inexistant à l'eau et à l'assainissement.
- 10 sites d'habitats informels sur 12 raccordés à l'eau par les autorités publiques, dont 4 pendant la crise sanitaire.
- Absence de trous : des trous sont creusés dans le sol avec des conséquences environnementales et sanitaires importantes (propagation de maladies et pollution), surtout si l'accès à l'eau est également défaillant (impossibilité d'un lavage des mains et d'une hygiène de base).
- Le manque d'accès à l'eau a des conséquences de santé publique et de pollution environnementale (exposition plus forte aux risques épidémiques et aux pathologies dermatologiques et digestives, exacerbation des inégalités, atteinte à la dignité humaine, difficile réinsertion sociale et professionnelle et atteinte à la réussite scolaire pour les enfants).

Une coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement

- Montpellier Méditerranée Métropole a affecté, en 2019, 70 000 euros à la solidarité décentralisée dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. La Métropole a établi des conventions financières avec l'Inde, le Burkina Faso, le Togo, le Liban et des conventions de coopération décentralisée avec la Mauritanie et le Niger.

On vous demande votre avis ?

- Aucun mécanisme participatif n'est prévu sur les enjeux d'eau et d'assainissement.

Quelles aides au paiement des factures d'eau ?

- Aucun dispositif de tarification sociale n'est en place à ce jour.
- Le nouveau maire s'est engagé à mettre en place des tarifs progressifs selon des critères sociaux et selon le niveau de consommation d'eau.

Et en temps de crise sanitaire ?

- Durant le confinement du printemps 2020, certaines bornes et les sanisettes ont été fermées.
- En novembre 2020, les installations publiques d'eau et d'assainissement ont été maintenues ouvertes.
- Deux sites d'habitats informels raccordés à l'eau pendant la crise sanitaire.

Nos recommandations à l'attention des décideur.ses locaux

1

Développer les infrastructures publiques d'accès à l'eau et à l'assainissement (fontaines et toilettes publiques) et renforcer l'accès à l'hygiène (sanisettes publiques).

2

Soutenir et collaborer avec les organisations de la société civile engagées en faveur d'un accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus précaires vivant sur le territoire.

3

Recenser les zones et terrains sans accès aménagés à l'eau et à l'assainissement et rendre l'information transparente et accessible à tou.te.s.

4

Développer les mécanismes de participation citoyenne pour l'eau et l'assainissement et la codécision (par exemple à travers la mise en place de commissions consultatives des services publics ou la réactivation de l'Observatoire Montpellier Métropole de l'Eau) avec des approches participatives incluant tous les acteur.rice.s du territoire (élu.e.s, associations, comités d'usager.e.s).